https://www.lyons-la-foret.fr/commission-daction-sociale/

Commission d’action sociale

Commission d’action sociale

La commission d’action sociale a succédé au CCAS (centre communal d’action sociale). Son organisation et son fonctionnement sont restés les mêmes.

La commission vient en aide après délibération ou dans l’urgence si nécessaire aux familles ou personnes qui lui en font la demande.

S’adresser à la Mairie.

Les délibérations se font en toute confidentialité.

La **société de Saint-Vincent-de-Paul** de l’Eure dispose de 8 conférences dont une est à Lyons-la-Forêt. Elle réalise plusieurs activités dont:

- Visites à domicile, en maison de retraite…
- Participation aux banques alimentaires
- Gestion de vestiaire, de colis alimentaires, distribution de meubles, de vêtements…

Pour en savoir plus : SSVP de l’Eure